

Département
de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation le
21 janvier 2026

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMÉRATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2026 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET À BEAUNE**

PRÉSENTS :

PRÉSIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Céline DANCER, Philippe JACQUELIN, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Rémy MORIN, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Olivier BAYLE, Pascal BORTOT, Gilles CARRE, Alain CARTRON, Pascal GRAPPIN, Hubert POULLOT, Dominique VERET.

EXCUSÉS :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Sandrine ARRAULT, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Valérie DUREUIL, Christophe LUCAND, Jacques MERRA, Philippe RUPIN.

POUVOIRS :

- Sandrine ARRAULT a donné pouvoir à Pierre BOLZE
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Jean-Luc BECQUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-François CHAMPION

Avec 22 élus présents, le quorum est atteint et le comité peut valablement délibérer.

Jean-François CHAMPION est désigné comme secrétaire de séance.

Pierre BOLZE, Président du Syndicat mixte du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 4 décembre 2025
- Délibération C 26/01 – Rapport d'activité 2025
- Délibération C 26/02 – Budget principal – Compte de gestion 2025
- Délibération C 26/03 – Compte administratif et affectation des résultats 2025 – Budget principal

- Délibération C 26/04 – Budget primitif principal – Exercice 2026
- Délibération C 26/05 – Répartition de la contribution – Année 2026

En préambule de ce Comité Syndical, Pierre BOLZE remercie les membres du Syndicat Mixte (SM) pour leur participation aux travaux du Syndicat durant cette mandature. Ce fut une œuvre positive collective qui s'est faite dans un esprit d'accompagnement des communes et de bienveillance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 10 décembre 2025

Les conseillers syndicaux n'ayant pas de remarques, le procès-verbal de la séance précédente en date du 10 décembre 2025 est adopté.

Délibération C 26/01 – Présentation du rapport d'activité 2025

Pierre BOLZE présente le rapport d'activité du SM pour l'année 2025.

Il rappelle que la première moitié de l'année 2025 fut marquée par la réalisation et la transmission de 43 analyses de compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les grandes orientations définies dans le SCoT approuvé le 28 juin 2023. Cela dans une optique d'accompagnement des communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT.

Le SM a également suivi les procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme et à apporter aux communes une expertise pour aider à traduire les objectifs du SCoT dans les Plans Locaux d'Urbanisme. Il a aussi participé aux réflexions de communes s'interrogeant sur une évolution de leur document d'urbanisme (Comblanchien, Curley, Epernay-sous-Gevrey, Marey-lès-Fussey, Saint-Romain et Santenay).

En 2025, se sont tenus 4 Comités Syndicaux, lors desquels ont été rendus des avis sur les documents d'urbanisme dans un esprit constructif.

Le SM a participé à des échanges et des réunions partenariales afin de partager la position du SCoT sur divers sujets. Il faut souligner la participation au groupe d'application « Zéro Artificialisation Nette », dédié à la mise en œuvre de la loi Climat et résilience au travers du SRADDET modifié en 2022. Les services du syndicat mixte ont alors fait remonter auprès de la région les difficultés et les interrogations liées à la mise en œuvre de ce principe dans nos territoires.

Alain CARTRON estime qu'il est très important de participer aux instances partenariales, surtout depuis que le SCoT est approuvé. Avec ce document, nous avons plus de poids pour faire valoir les intérêts de notre territoire. C'est essentiel.

Aucune autre observation n'étant réalisée, le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2025 et approuve le document annexé à la délibération.

Délibération C 26/02 – Budget principal – Compte de gestion 2025

Pierre BOLZE présente le budget principal et le compte de gestion 2025. Il détaille tous les éléments s'y rattachant, à la fois pour les recettes et pour les dépenses.

Il rappelle que le recrutement d'un chargé de mission avait été envisagé début 2024 pour épauler le chef de projet SCoT et que des fonds avaient été provisionnés en ce sens. Cela a été abandonné faute de candidatures adaptées. Le budget 2025 a été adapté pour en tenir compte.

Le budget 2025 a été tenu avec rigueur et il n'y a pas eu d'écart sur ce qui avait été initialement envisagé.

Les conseillers syndicaux n'ayant pas de remarque, le président soumet la délibération au vote.

La délibération C26/02 portant sur le compte de gestion du budget principal pour l'année 2025 est adoptée à l'unanimité.

Délibération C 26/03 – Compte administratif et affectation des résultats 2025 - Budget principal

Pierre BOLZE quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

La séance est placée provisoirement sous la présidence d'Alain CARTRON qui présente le projet de délibération à l'assemblée. Il présente le compte administratif de la structure et note d'une part un excédent d'investissement de 145 794,93€ et, d'autre part, un excédent de fonctionnement de 6 408,68€.

Les conseillers syndicat n'ayant pas de remarques, la délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Délibération C 26/04 – Budget primitif principal - Exercice 2026

Pierre BOLZE revient dans la salle et reprend la présidence du Comité Syndical.

Il poursuit en présentant le projet de délibération C26/04 et en détaillant la maquette budgétaire à l'attention des conseillers.

Le budget a été calculé au plus juste, dans la continuité du budget de l'année dernière. Les dépenses envisagées sont d'un montant réduit et liée à la vie du SM.
Il comporte toutefois une petite souplesse de 5 000€ pour faire face à d'éventuelles dépenses imprévues, notamment juridiques.

Les élus présents n'ont pas de remarques ou demande de précision. Le projet de délibération est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Délibération C 26/05 – Répartition de la contribution année 2026

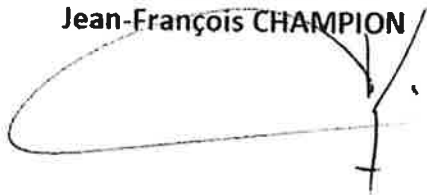
Pierre BOLZE présente le projet de délibération.

Il précise que cette répartition revient à un niveau plus normal après la forte baisse de l'année dernière, liée à l'absorption de la provision qui avait été réalisée pour le recrutement du chargé de mission.

Les conseillers n'ayant pas de remarques ou de demande de précision, la délibération est soumise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre BOLZE remercie les participants et lève la séance à 18h40.

Le Secrétaire de séance
Jean-François CHAMPION



Le Président du Syndicat,
Pierre BOLZE

